

Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

LICENCE 1— Semestre 1

Introduction au droit

MÉTHODOLOGIE DU COMMENTAIRE D'ARRÊT

La méthode « Mousseron »

L'objectif du commentaire d'arrêt est d'apporter des éléments pertinents et critiques **sur la solution d'un arrêt**, le plus souvent de Cour de cassation, afin de comprendre le raisonnement juridique tenu par les juges et d'ouvrir la réflexion à l'application ou à l'interprétation de la règle de droit mise en œuvre.

La réalisation d'un commentaire d'arrêt rédigé se déroule ordinairement en trois étapes :

Partie 1 - La **préparation**, avec l'élaboration de la fiche d'arrêt et les recherches qui en découlent.

Partie 2 - L'élaboration du plan, afin d'organiser les idées de manière cohérente et logique.

Partie 3 - La rédaction, en respectant un certain formalisme et en insistant sur les éléments pertinents.

L'élaboration du plan (Partie 2), et la rédaction (Partie 3), ne sont généralement pas au programme du premier semestre de L1 en introduction au droit. La méthode dite « Mousseron » consiste en effet à transmettre à l'étudiant une méthode de préparation du commentaire (1) lui permettant, à terme, de maîtriser la rédaction complète de commentaire d'arrêt.

Vous l'aurez compris, pour le semestre 1, nous focaliserons nos efforts sur la <u>première partie</u> du fascicule - Pour votre information et pour satisfaire votre curiosité, n'hésitez pas à jeter un œil aux parties 2 et 3 à partir de la page 15!

Prépa Droit Juris' Perform

www.juris-perform.fr 6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier Tel: 06 50 36 78 60

ID-SPR-Métho.

Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

Partie 1 - La préparation du commentaire

Objectif: cette étape va vous permettre de rassembler l'ensemble des éléments nécessaires à la construction

de l'introduction et du plan dans le cadre d'une rédaction intégrale.

Un arrêt de la Cour de cassation est un texte particulier. Comme tout commentaire de texte, il nécessite, en

premier lieu, une analyse construite selon un modèle très précis (I), avant de s'atteler au travail de

commentaire (II).

I- <u>Analyser l'arrêt</u>

L'analyse de l'arrêt suppose au préalable une lecture attentive de l'arrêt (cf. Fascicule : ID-SPR-Métho. Lire

un arrêt de la Cour de cassation). Elle nécessite de s'intéresser aux faits (A), puis au droit (B).

A- Les faits

Deux catégories de faits doivent être répertoriés, les faits matériels (1) et les faits judiciaires (2). Ils permettent

de comprendre l'affaire en cause de la naissance du litige jusqu'à l'arrêt que vous êtes en train de commenter.

Prépa Droit Juris'Perform



Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

1) Les faits matériels

Les faits matériels constituent le cadre dans lequel le litige est né. Il peut s'agir de tous les événements de la vie quotidienne. Pour analyser un arrêt de la Cour de cassation, il est essentiel de comprendre comment le contentieux a été créé.

Les faits peuvent être de nature purement juridique (la conclusion d'un contrat, la promulgation d'un loi...) ou non (un accident, un changement de situation maritale ...). Ils sont répertoriés par ordre chronologique dans un tableau (cf. modèle ci-après).

Date	Événement
A date inconnue	
Le 5 janvier 1967	

2) Les faits judiciaires

Les faits judiciaires constituent le cheminement de la procédure. De l'étape de l'assignation jusqu'à la décision rendue par la Cour de cassation, la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire, les parties au litige ont généralement du voir se succéder plusieurs étapes. Ces étapes doivent être déduites par l'étudiant : elles peuvent être évoquées expressément dans l'arrêt à commenter, ou bien de manière implicite. En tout état de cause, vous devez pouvoir reconstituer « l'histoire » de la procédure ayant mené les parties jusqu'à la Cour de cassation.



Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

Classiquement, six étapes sont à identifier, classées par ordre chronologique, et restituées dans un tableau (cf. modèle ci-après).

Étape	Date	Événement
Étape 1	À date inconnue ?	Le demandeur assigne le défendeur en (objet de l'assignation à définir).
Étape 2	Date (à identifier)	Une juridiction de première instance (à définir) rend un jugement (à définir).
Étape 3	À date inconnue ?	La partie mécontente (à définir) interjette appel.
Étape 4	Date (à identifier)	La Cour d'appel de *ville à définir* rend un arrêt (à définir)
Étape 5	À date inconnue ?	Une partie (à définir) forme un pourvoi en cassation.
Étape 6	Date (à identifier)	Une chambre de la Cour de cassation (à définir) rejette le pourvoi <u>OU</u> casse et annule l'arrêt rendu par la Cour d'appel.



Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

Précisions concernant le contenu du tableau

- Étape 1 les questions auxquelles vous devez répondre :
- ♦ Quand la juridiction est-elle saisie ?
- Qui est le demandeur ? C'est-à-dire celui qui a pris l'initiative du procès et qui assigne.
- Qui est le défendeur ? C'est-à-dire celui contre lequel le demandeur agit.
- ♦ Quelle est la juridiction saisie ?
- Étape 2 les questions auxquelles vous devez répondre :
- ♦ Quelle est la date du jugement ?
- Quelle est la juridiction de première instance ayant statué?
- ♦ Dans quel sens a-t-elle statué ? Trois possibilités :
 - Fait droit à la demande c'est-à-dire que la juridiction se positionne <u>en faveur du</u> demandeur.
 - Déboute la demande c'est-à-dire que la juridiction se positionne en faveur du défendeur.
 - Le jugement est inconnu c'est-à-dire qu'on ne sait pas en faveur de qui se positionne la juridiction.
- <u>Étape 3 les questions auxquelles vous devez répondre</u> :
- ♦ Quand l'appel a-t-il été interjeté ?
- Qui est l'appelant ? C'est-à-dire celui qui interjette appel il s'agit de la partie ayant été lésée par le jugement rendu par la juridiction de première instance et conteste cette décision devant la Cour d'appel. Si l'identité de l'appelant ne peut pas être déterminée (parce que le jugement est inconnu), à défaut, on parle de partie mécontente.

Prépa Droit Juris'Perform

www.juris-perform.fr 6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier

Tel: 06 50 36 78 60



Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

- Étape 4 les questions auxquelles vous devez répondre :
- Quelle est la date de l'arrêt de la Cour d'appel?
- ♦ Quelle est la Cour d'appel ayant statué ?
- ♦ Dans quel sens a-t-elle statué ? → plusieurs réponses sont envisageables (cf. tableau récapitulatif des décisions de la Cour d'appel ci-après.

Deux situations doivent être distinguées :						
Le jugement de première instance est connu				Le jugement de première instance est inconnu		
Le jugement f		Le jugement				
L'arrêt de la CA est dit confirmatif (facultatif)	L'arrêt de la Ca est dit infirmatif (facultatif)	L'arrêt de la CA est dit confirmatif (facultatif)	L'arrêt de la CA est dit infirmatif (facultatif)	L'arrêt de la CA fait droit à la demande	L'arrêt de la CA déboute la demande	
L'arrêt de la CA fait droit à la demande	L'arrêt de la CA déboute la demande	L'arrêt de la CA déboute la demande	L'arrêt de la CA fait droit à la demande			

• Étape 5 – les questions auxquelles vous devez répondre :

- Quand le pourvoi a-t-il été formé?
- Qui forme le pourvoi ? C'est-à-dire la partie qui conteste l'arrêt rendu par la Cour d'appel devant la Cour de cassation.

www.juris-perform.fr 6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier Tel: 06 50 36 78 60



Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

- Étape 6 les questions auxquelles vous devez répondre :
- Quelle est la date de l'arrêt de la Cour de cassation ?
- Quelle la chambre de la Cour de cassation ayant statué?
- ♦ Dans quel sens a-t-elle statué ? Deux possibilités :
 - O Casse et annule l'arrêt de la Cour d'appel c'est-à-dire que la Cour de cassation contredit l'arrêt rendu par les juges du fond.
 - **Rejette le pourvoi** c'est-à-dire que la Cour de cassation est d'accord avec la décision des juges du fond.

B- Le droit

L'analyse du droit commande de s'intéresser à trois éléments : les prétentions des parties (1), le problème de droit (2), la solution de droit (3).

1) Les prétentions des parties

Les prétentions des parties permettent de restituer le bien-fondé des demandes de chacun des protagonistes dans le cadre du litige. Est ainsi opposé un demandeur à un défendeur. Il vous est demandé de répondre successivement à trois questions :

- ➤ Quoi? = Que demandent les parties?
- ➤ Pourquoi ? = Quels sont les éléments justifiant leurs demandes respectives ?
- ➤ Comment ? = Quelles sont les justifications juridiques permettant de démontrer le bien-fondé de leur demande ?



Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

Les réponses à ces questions sont à intégrer au « tableau de prétentions des parties (cf. modèle ci-après) dans un cadre précis.

	Demandeur	Défendeur
Quoi?	Ce que demande le demandeur.	Ce que demande le défendeur.
Pourquoi?	Parce que des éléments justifient sa demande.	Parce que des éléments justifient sa demande.
Comment ?	Parce qu'en vertu d'une règle de droit (à définir), la demande du demandeur est bien fondée.	Parce qu'en vertu d'une règle de droit (à définir), la demande du défendeur est bien fondée.

2) Le problème de droit

Le problème de droit est la question de droit soumise aux juges de la Cour de cassation. Il doit être à la fois général (il ne doit pas être fait mention des éléments d'espèce, par exemple l'identification des parties) et précis (il ne s'agit pas d'une dissertation, en cela, l'étudiant doit mettre en exergue le problème exact soulevé par l'arrêt). La construction du problème de droit permettra de définir le cadre du commentaire d'arrêt.

3) La solution de droit

La solution de droit est la réponse que la juridiction apporte à la question de droit. Elle est expressément rédigée dans le corps du texte de l'arrêt. L'étudiant doit donc l'identifier afin de vérifier la correspondance avec le problème de droit dégagé (le problème de droit = la question ; la solution de droit = la réponse !).

ID-SPR-Métho.

Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode

classique

Une fois l'analyse de l'arrêt effectuée, vous allez devoir vous interroger sur le sens de l'arrêt et sur le

contexte juridique et jurisprudentiel qui l'entoure. Ce sont ces éléments qui vous permettront d'établir

un commentaire, une critique de la solution et donc d'élaborer par la suite un plan.

II- Commenter la solution

Afin de parvenir à un commentaire satisfaisant de la solution il convient de la comprendre (A), de

l'expliquer (B) et enfin de l'apprécier (C).

A- <u>Comprendre la solution</u>

1) En elle-même

a) Par l'analyse

Il conviendra dans cette rubrique d'identifier tous les termes de la solution (ou bien du thème de

l'arrêt) <u>utiles</u> à définir. Dressez-en une liste (un terme = un tiret = une définition à apprendre au fil de

vos séances de TD ainsi qu'à l'aide d'un dictionnaire juridique).

b) Par la synthèse

La synthèse consiste à reformuler la solution. C'est une étape importante de votre commentaire car

elle permet de démontrer au correcteur que vous avez véritablement compris le sens de l'arrêt. Il vous

faut donc expliquer, avec vos mots, la règle de droit issue de la solution de la Cour.

Prépa Droit Juris'Perform

www.juris-perform.fr

6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier

9

ID-SPR-Métho.

Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

2) Par rapport au passé

Cette rubrique (ainsi que le (3) ci-après) permet de resituer la solution dans un contexte temporel.

Elle vous apportera des éléments susceptibles de caractériser une évolution législative (a) ou

jurisprudentielle (b) (ou non) quant à la thématique sur laquelle porte l'arrêt.

a) Le passé législatif

Il vous faut dresser une liste de tous les textes législatifs antérieurs à l'arrêt que vous êtes en train

de commenter et utiles à la compréhension de la règle de droit issue de la solution de droit. Organisez-

les par ordre chronologique.

b) Le passé jurisprudentiel

Il vous faut dresser une liste de **toutes les décisions jurisprudentielles <u>antérieures</u> à l'arrêt que vous**

êtes en train de commenter et <u>en rapport direct</u> avec la règle de droit issue de la solution de droit. Il

peut s'agir de décisions allant dans le même sens que l'arrêt à commenter ou au contraire dans un sens

inverse (démontrant ainsi une **possible évolution** voire un **éventuel revirement** de jurisprudence).

3) Par rapport au futur

a) Le futur législatif

Il vous faut dresser une liste de tous les textes législatifs postérieurs à l'arrêt que vous êtes en train

de commenter et utiles à la compréhension de la règle de droit issue de la solution de droit. Organisez-

les par ordre chronologique.

Prépa Droit Juris'Perform

www.juris-perform.fr

6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier



Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

b) Le futur jurisprudentiel

Il vous faut dresser une liste de **toutes les décisions jurisprudentielles <u>postérieurs</u> à l'arrêt** que vous êtes en train de commenter et <u>en rapport direct</u> avec la règle de droit issue de la solution de droit. Il peut s'agir de décisions allant dans le même sens que l'arrêt à commenter ou au contraire dans un sens inverse (démontrant ainsi une **possible évolution** voire un **éventuel revirement** de jurisprudence).

4) Par rapport aux domaines voisins

Cette rubrique permet de **resituer la solution dans un contexte matériel**. En somme, il s'agit d'établir des connexions avec d'autres domaines du droit « cousins » de celui qui vous intéresse dans le cadre de l'arrêt à commenter, et de dégager leurs concordances ou discordances.

Présentation type pour la rubrique « Domaines voisins »:

- Domaine propre : Il faut reformuler la règle de droit en une seule phrase afin de délimiter le

domaine de l'arrêt que vous êtes en train de commenter, c'est votre « domaine propre ».

- Domaine voisin n°1: à chaque domaine voisin, nous nous posons des questions telles que celle-ci: est-ce que dans *tel domaine* une solution identique aurait été possible? Oui, en vertu de * texte de loi/décision jurisprudentielle* <u>OU</u> non, en vertu de *texte de loi/décision

jurisprudentielle*.

Domaine voisin n°2: idem

- Etc...

B- <u>Expliquer la solution</u>

1) Par des arguments de logique juridique

Les arguments de logique juridique sont tous les arguments purement juridiques : textes de lois, principes, décisions jurisprudentielles, règles d'interprétation...

Prépa Droit Juris' Perform

ID-SPR-Métho.

Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode

classique

Contrairement aux rubriques précédentes, la présentation sous forme de liste est à exclure. Le

travail de rédaction commence réellement maintenant : vous allez faire un bilan de tous les éléments

dégagés dans le cadre du « A- comprendre la solution » afin d'expliquer, avec vos mots ce qu'a voulu

dire la Cour de cassation. Il conviendra néanmoins de distinguer les arguments « pour » (a), des

arguments « contre » (b).

a) Arguments en faveur de la solution

Les arguments « pour » sont ceux qui confortent la décision des juges de la Cour de cassation (si

la solution paraît judicieuse, vous aurez certainement un certain nombre d'arguments dans cette

rubrique).

Exemple

Cela peut être intégré dans des phrases telles que celle-ci : « La décision rendue par la Cour de cassation

est pleinement justifiée puisqu'elle applique strictement l'article 2 du Code civil disposant que la loi n'a

point d'effet rétroactif ».

b) Arguments contre la solution

Les arguments « contre » sont ceux qui contredisent la décision des juges de la Cour de cassation

(ils seront très certainement moins nombreux que les arguments « pour » hormis dans l'hypothèse

d'une solution particulièrement critiquable ou critiquée).

Exemple

« La solution de la Cour de cassation est en néanmoins en désaccord avec le principe de la séparation

des pouvoirs en ce sens que ... ».

2) Par des arguments de logique extrajuridique

Prépa Droit Juris'Perform

www.juris-perform.fr

6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier

Tel: 06 50 36 78 60

JURIS'Perform

ID-SPR-Métho.

Méthode « Mousseron » et méthode classique

Les arguments extrajuridiques, également appelés « d'opportunité » ne relèvent pas du Droit. Il peut

s'agir d'arguments économiques, sociologiques, sociétaux, environnementaux, moraux,

philosophiques... qui corroborent ou au contraire, contredisent, la solution de la Cour. N'oubliez

jamais que le Droit n'est que le reflet de ces préoccupations! Ces arguments ont donc toute leur place

afin de muscler votre raisonnement et établir un lien entre la décision jurisprudentielle que vous êtes

en train de commenter et la « vraie vie »!

C- Apprécier la solution

1) En général

L'appréciation de la solution « en général » permet de dégager la portée et la valeur de l'arrêt dans

l'environnement juridique global. Vous devez y inclure une dimension critique, c'est-à-dire, donner un

avis neutre sur le plan personnel (la neutralité axiologique est de mise!) mais orienté de sorte à mettre

en avant les atouts et les faiblesses de la solution.

Exemples (ATTENTION: liste bien évidemment non exhaustive)

Vous pouvez mettre en exergue une solution « stricte », voire « sévère ». Vous pouvez aussi féliciter une

solution « bienvenue », « attendue » voire « judicieuse ». Il peut également s'agir de décisions

« surprenantes » ou « inédites ». Il sera également parfois utile de préciser que la solution est

« ponctuelle » ou « exceptionnelle »

En définitive, vous devez vous poser la question suivante : qu'est-ce que cet arrêt a apporté au Droit

en général?

Prépa Droit Juris' Perform

www.juris-perform.fr

6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier

Tel: 06 50 36 78 60

15



Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

2) Dans le cas particulier

L'appréciation de la solution « dans le cas particulier » permet de dégager la portée de l'arrêt uniquement dans le cadre factuel propres aux parties en cause. La dimension critique évoquée précédemment est toujours d'actualité mais doit être relativisée pour ne relever que du cadre de l'arrêt.

Vous devez vous poser la question suivante : qu'est-ce que cet arrêt a apporté aux parties ?



Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

Partie 2 - L'élaboration du plan

A- L'introduction

Elle correspond à votre analyse d'arrêt dans le cadre de la méthode « Mousseron » mais il faut désormais la rédiger entière (l'ancien format « tirets » est à bannir!).

- La phrase d'accroche : l'accroche doit être dynamique et éviter les généralités (exemple à éviter : « Le contrat a toujours été pour les hommes l'outil de transaction etc... » ou encore « le contrat est un acte juridique que nous passons tous les jours »). Cette phrase d'accroche doit vous permettre de faire le lien avec votre arrêt. Servez-vous du contexte de ce dernier ou encore de l'actualité juridique pour établir une accroche pertinente. N'oubliez pas ensuite de faire le lien avec l'arrêt en énonçant clairement la date et la chambre qui a rendu l'arrêt.
- Les faits matériels : de manière simple et concise comme dans votre fiche d'arrêt.
- Les faits juridiques : ne donnez que les éléments qui sont portés à votre connaissance. Expliquez quels sont les motifs retenus par la Cour d'appel pour faire droit ou débouter la demande de l'appelant.
- Le problème de droit : sous forme interrogative et de manière claire (éviter les problèmes de 4 lignes).
- La solution : vous pouvez la citer ou la reformuler si elle est trop longue (à voir avec votre chargé de TD).
- L'annonce de plan : elle doit permettre d'expliciter à votre correcteur le raisonnement que vous avez tenu et que vous allez présenter. Respectez un certain formalisme en termes de coordination (D'une part D'autre part, Premièrement deuxièmement, D'abord ensuite).

ID-SPR-Métho.

Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

B- Le plan

Le plan se divise en deux parties et deux sous-parties (vous allez devoir respecter le principe de la

dichotomie). Chaque partie et sous partie doit faire l'objet d'une accroche.

Le plan doit mettre en valeur vos idées et vos éléments de commentaires et de critiques (au préalable

dégagés selon la méthode « Mousseron »). Il doit donc respecter une certaine logique, un fil rouge,

dans le déroulement de vos idées afin que le correcteur ne soit pas perdu.

Chaque sous-partie doit évoquer une ou deux idées, inutile d'en traiter plus. Vous risquez sinon de

déséquilibrer votre commentaire en ayant une partie plus importante (souvent la première) au

détriment de l'autre.

Deux types de plan sont envisageables (ATTENTION, il s'agit de conseils de réflexion, pas d'un

remède miracle).

1) Premier plan exemple : l'hypothèse dans laquelle la solution évoque deux éléments (Par exemple

le principe et la limite, la notion et le régime, le principe et l'exception, etc...)

Si vous pouvez « découper » votre solution en deux, n'hésitez pas à faire vous en servir pour le plan

(on parle alors de « découpage linéaire »).

I. Analyse et critique de la première partie de la solution

A. La notion traitée

B. L'interprétation ou la limite apportée

II. Analyse et critique de la première partie de la solution

A. La notion traitée

B. L'opportunité de la solution et ouverture

Prépa Droit Juris'Perform

www.juris-perform.fr



Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

2) <u>Deuxième plan exemple</u> : Il s'agit du plan dit « Carré Magique ». Chaque élément trouve sa place dans une sous-partie qui lui est dédiée.

Il consiste à établir et expliquer la solution dans un premier temps avant d'en apprécier la valeur et la portée dans un second temps.

- I. Explication de la solution retenue
 - A. Présentation des notions et du contexte
 - B. Explication du sens et du raisonnement retenu
- II. Appréciation de la solution retenue
 - A. Appréciation de la valeur
 - B. Questionnement sur la portée



Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

Partie 3 - La rédaction du commentaire

Établir un plan est sûrement l'étape la plus difficile de votre commentaire d'arrêt. Toutefois, il ne faut pas négliger la rédaction, et surtout pas la formulation de vos titres, car comme dans tout exercice de droit, la forme vient au service du fond.

Pour formuler vos titres, quelques conseils:

- Ne jamais utiliser de verbes conjugués dans vos titres
- ♦ Ne pas faire de titres trop longs, sous forme interrogative ou finissant par « ... »
- Reprendre la notion qui sera traitée dans la partie ou dans la sous-partie
- Ne pas utiliser deux fois des titres qui évoquent la même notion ou qui se ressemblent trop. Le I. ne peut pas avoir le même titre qu'un A. ou B. par exemple.
- ♦ Toujours commencer vos titres par un article (« le », « la », « une », « des »…)

Focus sur la qualification des titres

La qualification des titres n'est pas une obligation dans un premier temps mais doit être maîtrisée à terme : c'est ce qui permet d'accrocher l'œil de votre correcteur. En ce sens, une méthode infaillible :

ACTION (de la Cour de cassation) + QUALIFICATION + NOTION

N.B.: l'ordre peut être inversé

Exemple:

L'application (action) traditionnelle (qualification) de la théorie de l'émission (notion)



Le commentaire d'arrêt Méthode « Mousseron » et méthode classique

Pour vous aider, voici une liste non exhaustive « d'outils » lexicaux à intégrer et à utiliser dans vos commentaires:

Noms	Adjectifs	Verbes / actions
Le cadre juridique	Nécessaire	Renforcer
Le principe	Délicat	Redéfinir
L'exception	Discuté / discutable	Revisiter
Le tempérament	Incertain	Consacrer
La critique	Timoré	Reconnaître
La nuance	Nuancé	Garantir
La limite	Renforcé	Réformer
Le régime	Élargi	Définir
Le champ d'application	Redéfini	Prévenir
Le domaine	Consacré	Sanctionner
Le dispositif/ le mécanisme	Explicite	Adapter
La nécessité	Implicite	Redéfinition
La réponse	Abusif	Élargissement
L'évolution	Confirmé	Articulation
La crainte	Contredit	Application
La controverse	Timide	Mise en œuvre
Le débat	Critiquable	Restriction
L'examen	Audacieux	Précision
L'enjeu	Inédit	Anticipation
La préoccupation	Bienvenu	
La portée	Inattendu	

Prépa Droit Juris'Perform

www.juris-perform.fr

6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier Tel: 06 50 36 78 60